



SAINT-TROPEZ

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

Musée de la Gendarmerie et du Cinéma



SaintTropez
MUSÉE DE LA GENDARMERIE ET DU CINÉMA | GENDARMERIE AND CINEMA MUSEUM

Bienvenue au Musée de la Gendarmerie et du cinéma

Accessibilité de l'établissement :



Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous



Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :

- | | | | |
|----------|--|--------------|--------------|
| → | Le personnel est sensibilisé : | X Oui | Non |
| | <i>C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.</i> | | |
| → | Le personnel est formé : | Oui | X Non |
| | <i>C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.</i> | | |
| → | Le personnel sera formé : | X Oui | Non |

Matériel adapté :

- | | | | |
|----------|---|--------------|-----|
| → | Le matériel à disposition est entretenu et réparé | X Oui | Non |
| → | Le personnel connaît le matériel | X Oui | Non |
| → | Chaque visiteur peut trouver un outil adapté pour lui | X Oui | Non |
| → | Outils à disposition à l'accueil ou intégrés dans le parcours : | | |
| | - Audio-guide pour une visite audio ou en langue des signes, | | |
| | - Maquettes tactiles en relief et en braille tout au long de la visite. | | |

Consultation du registre public d'accessibilité :



A l'accueil



Sur le site Internet

Site internet : <https://www.saint-tropez.fr/culture/mgc/>



Table des matières

A. Profil de l'institution	4
B. Présentation du musée de la Gendarmerie et du cinéma	5
1. Histoire du bâtiment	5
2. Création du musée Histoire du bâtiment	5
C. Les offres adaptées du musée	5
1. La politique d'accessibilité	5
2. Un bâtiment accessible et adapté	5
3. Les outils d'aide à la visite	7
4. Le personnel	7
D. Organiser votre visite	8
1. Venir au musée	8
2. Informations pratiques	8
3. Signalétique et sécurité	12
E. ANNEXES	13
ANNEXE 1 – Plan de sécurité	
ANNEXE 2 – Conduite à tenir en cas d'incendie	
ANNEXE 3 – Décision d'attribution initial du label	

A. Profil de l'institution

- Nom de l'institution
Musée de la gendarmerie et du cinéma de Saint-Tropez
- Statut administratif
Musée municipal (ville de Saint-Tropez)
- Type
Culturel
- Directrice
Laurence Durieux
- Adjointe
Christine Barbarin
- Médiateur(trice)
En cours de recrutement
- Adresse visiteurs
2, Place Blanqui
83990 Saint-Tropez
- Numéro de téléphone
04.94.55.90.20
- Adresse électronique
mgc@ville-sainttropez.fr

B. Présentation du musée de la Gendarmerie et du cinéma

1. Histoire du bâtiment

Le bâtiment de la gendarmerie était une ancienne maison bourgeoise. Il a accueilli la brigade de Saint-Tropez de 1879 à 2003. En 1934, la propriété est vendue à la municipalité qui va poursuivre la location du bâtiment à la gendarmerie jusqu'en 2003. Puis la brigade déménage dans des locaux plus adaptés place de la Garonne. Le musée a ouvert ses portes en juin 2016.

2. Création du musée

La genèse de ce projet de Musée résulte de la volonté municipale de valoriser le patrimoine architectural et l'identité culturelle de Saint-Tropez. Le bâtiment originel a été totalement détruit pour ne conserver que la façade. Il a été réhabilité entre 2013 et 2016 simultanément aux travaux d'urbanisme de la place Blanqui, devenue entièrement piétonne.

Cette année marque le 10^e anniversaire de l'ouverture du musée. Devenu emblématique à la suite des tournages de la saga des six films « *Le Gendarme de Saint-Tropez* », à partir de 1964, le musée est à la fois une vitrine pour l'histoire de la Gendarmerie nationale et un lieu de mémoire consacré à l'histoire du cinéma tropézien et aux grandes personnalités qui ont contribué à son rayonnement. Depuis son ouverture, le musée a déjà accueilli plus d'un million de visiteurs.

C. Les offres adaptées du musée

1. La politique d'accessibilité

Le musée s'inscrit dans une volonté d'accessibilité pour tous, quel que soit l'âge ou la particularité physique, permanente ou temporaire des visiteurs.

Dès le début de la création du bâtiment, il a été évident pour les équipes de rendre le musée accessible au plus grand nombre, tant au niveau de l'accès physique, qu'au niveau culturel.

Le musée a mis en place des modalités d'accès spécifiques afin de pouvoir accueillir tous ses publics dans les meilleures conditions.

2. Un bâtiment accessible et adapté

L'entrée du musée est accessible de plain-pied par la place Blanqui. Le bâtiment comporte un rez-de-chaussée et 2 étages à visiter. Au rez-de-chaussée se situent l'accueil, la boutique et la salle d'exposition temporaire. L'exposition permanente occupe les 1^{er} et 2^{ème} étage.

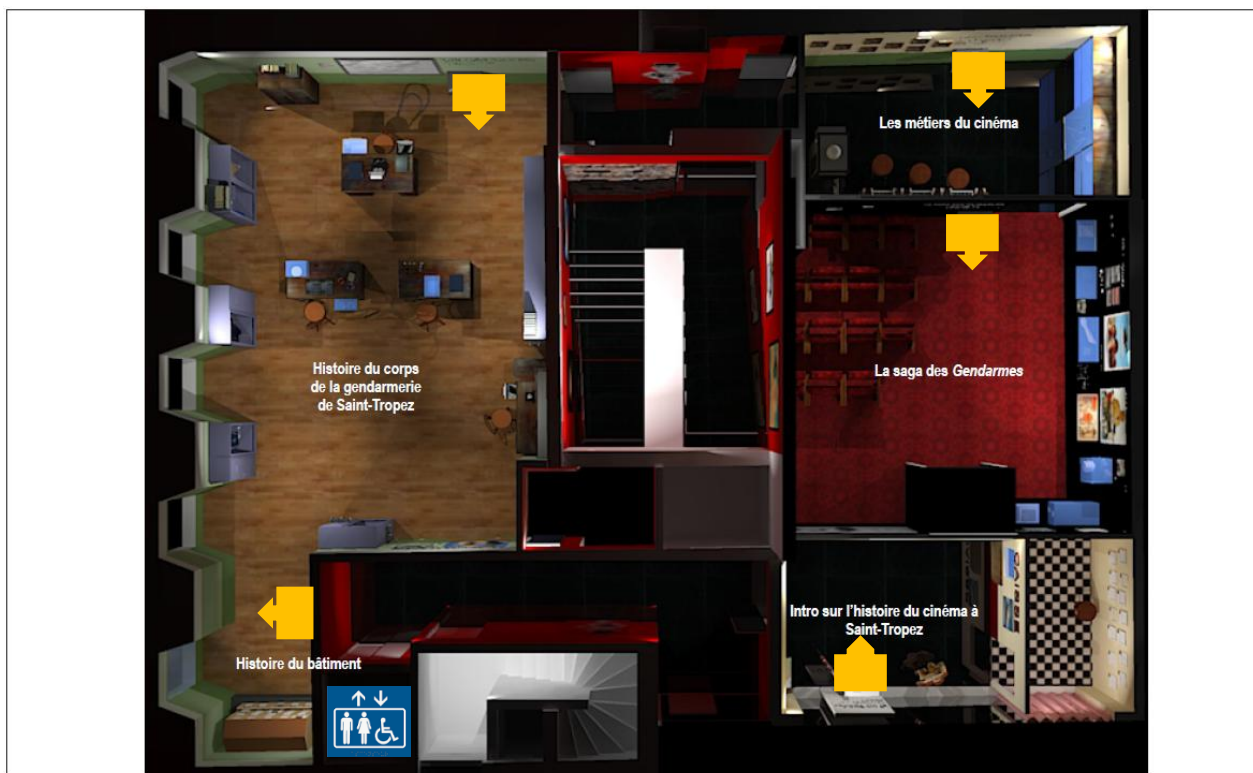
Tous les espaces sont accessibles en fauteuil roulant. L'accueil dispose d'un comptoir adapté. Le rez-de-chaussée est équipé de sanitaires homme et femme accessibles. L'ascenseur permet d'accéder aux étages et de desservir toutes les salles.


PLAN SCENOGRAPHIQUE DU RC



 LES CHARRONS Conception & maîtrise d'œuvre scénographique 45 bis rue de la Mulatière 42100 SAINT-ETIENNE 04 77 37 78 04 06 72 14 89 36	CONCEPTION ET SUVI DE RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE MUSÉE DE LA GENDARMERIE ET DU CINÉMA DE SAINT-TROPEZ VILLE DE SAINT-TROPEZ Direction des Actions Culturelles BP161 83992 SAINT-TROPEZ Cedex	Maître d'œuvre architecture : JOEL DEVULDER & ASSOCIÉS	D.C.E. - ANNEXE 1 CAHIER DES PLANS 10.06.2015	PLAN GÉNÉRAL	1
				RDC	

PLAN SCENOGRAPHIQUE DU 1^{ER} ETAGE



 LES CHARRONS Conception & maîtrise d'œuvre scénographique 45 bis rue de la Mulatière 42100 SAINT-ETIENNE 04 77 37 78 04 06 72 14 89 36	CONCEPTION ET SUVI DE RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE MUSÉE DE LA GENDARMERIE ET DU CINÉMA DE SAINT-TROPEZ VILLE DE SAINT-TROPEZ Direction des Actions Culturelles BP161 83992 SAINT-TROPEZ Cedex	Maître d'œuvre architecture : JOEL DEVULDER & ASSOCIÉS	D.C.E. - ANNEXE 1 CAHIER DES PLANS 10.06.2015	PLAN GÉNÉRAL	2
				1 ^{er} ETAGE	

PLAN SCENOGRAPHIQUE DU 2^{EME} ETAGE

plan général 2 eme tage.jpg



LES CHARRONS Conception & maîtrise d'œuvre scénographique
45 bis rue de la Mulatière 42100 SAINT-ETIENNE
04 77 37 78 04 | 06 72 14 89 36

CONCEPTION ET SUIV DE RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE
MUSÉE DE LA GENDARMERIE ET DU CINÉMA DE SAINT-TROPEZ

Maître d'œuvre architecture :
JOEL DEVLDER & ASSOCIÉS

D.C.E. - ANNEXE 1
CAHIER DES PLANS
10.06.2015

PLAN GÉNÉRAL
2^{ème} ÉTAGE
ECH.

3



Emplacement des maquettes d'informations en braille

3. [Les outils d'aide à la visite](#)

- Une boucle magnétique à l'accueil ;
- Un parcours tactile s'appuyant sur 9 maquettes présentant un objet en relief et le texte en braille ;
- Des audioguides gratuits pour une visite d'environ 1h30 de l'exposition temporaire présentant le parcours en 11 stations ;
- Une loupe (sur demande à l'accueil) ;
- Un fauteuil roulant (sur demande à l'accueil) ;
- Un flyer en format A3 (sur demande à l'accueil) ;
- Des sièges dans les salles.

4. [Le personnel](#)

L'effectif du musée varie entre 6 et 14 agents d'accueil et de surveillance, en fonction de la saison. Ceux-ci sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Une agent présente à l'année connaît quelques signes en LSF. Des efforts de formation vont être faits. **Il est prévu le recrutement d'un agent de médiation permettant de développer une offre de visites inclusives.**

D. Organiser votre visite

1. Venir au musée



Le musée est situé à l'entrée de ville. Un parking public de plus de 1500 places est localisé à moins de 200 mètres. La place Blanqui est accessible aux PMR. Deux places handicapées sont disponibles à l'arrière du musée.

2. Informations pratiques

Toutes les informations ainsi que le Registre Public d'accessibilité sont à retrouver sur le site de la ville : www.saint-tropez.fr/culture/mgc/

Visites individuelles :

L'accès est libre, sans possibilité de réservation, ni d'accès prioritaire.

Visites en groupe (à partir de 15 personnes) : *toute demande doit être faite par mail.*

Vous pouvez réserver une visite libre au moins 15 jours à l'avance. Les demandes de visites guidées sont à faire au moins 2 mois à l'avance et elles sont analysées au cas par cas.

→ **Aucune visite guidée durant les vacances de Pâques et en juillet / août.**



INFORMATIONS PRATIQUES



Généralités

Musée de la Gendarmerie et du cinéma
2 place Blanqui
83990 Saint-Tropez
Tél : 04 94 55 90 20
Mail : mqc@ville-sainttropez.fr
www.facebook.com/mgcsainttropez/about/

HORAIRES - PRIX

5€ / **TARIF RÉDUIT 3€**

ICÔNES D'ACCESSIBILITÉ : Sourds et malentendants, fauteuil roulant, aide auditive, Braille, etc.

Entrée gratuite pour le ou les accompagnants

OUVERTURE 7/7 / OPENING
Du 01/03 au 30/06 : 10h - 18h • Du 01/07 au 31/08 : 10h - 19h
Du 01/09 au 31/10 : 10h - 18h •
Du 01/11 au 28/02/27 : 10h - 17h • 24/12 : 10h - 15h
(dernières entrées 30 minutes avant fermeture)

FERMETURE / CLOSED
19/11/26 • 20/11/26 • 25/12/26 •
01/01/27 • Du 18/01 au 22/01/27

Les informations pratiques sont affichées sur le totem devant l'entrée du musée, de façon lisible.



VISITEURS à mobilité réduite

- Ascenseur
- 2 places handicapées à moins de 50 mètres
- Banque d'accueil adaptée
- Un fauteuil roulant
- Chaises dans les salles



VISITEURS en situation de handicap visuel

- Parcours tactile composé de 9 maquettes
- Loupe (sur demande)
- Audio-guide gratuit / 11 points de visite



Les chiens guides ou d'assistance sont autorisés



VISITEURS sourds et malentendants

- Vidéo d'accueil en LSF
- Boucle magnétique à l'accueil
- Audio-guide gratuit en LSF / 11 points de visite
- Vidéos sous-titrées en français et anglais



VISITEURS en situation de handicap mental ou physique

Les visiteurs en situation de handicap mental doivent être accompagnés.

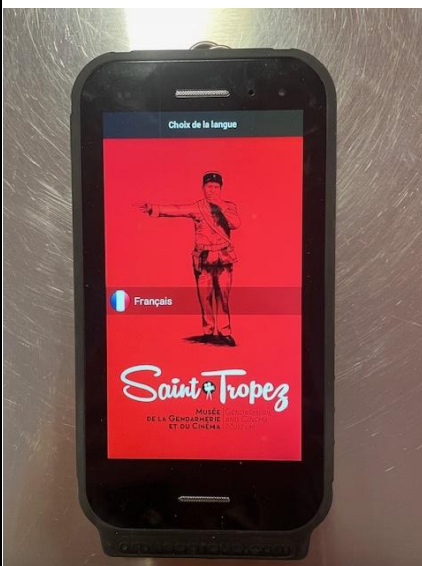
- Repérage facile par pictogrammes

LE MATERIEL

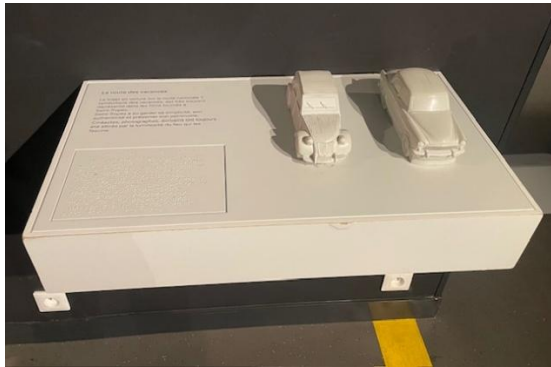
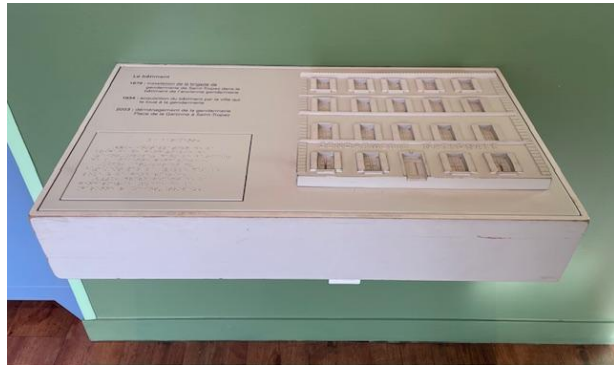
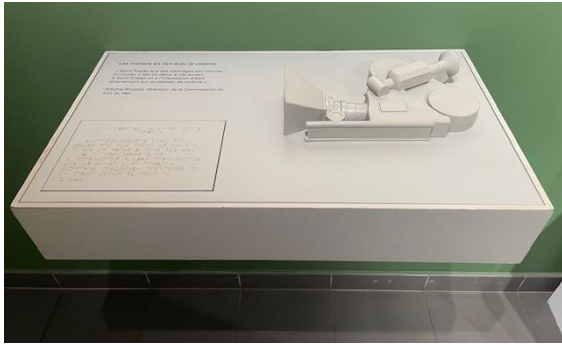
BANQUE D'ACCUEIL – BOUCLE MAGNETIQUE



AUDIO-GUIDE (sur demande)



PARCOURS TACTILE



ACCESSIBILITE

ACCUEIL – BOUTIQUE – SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE



ACCESSIBILITE AUX ETAGES

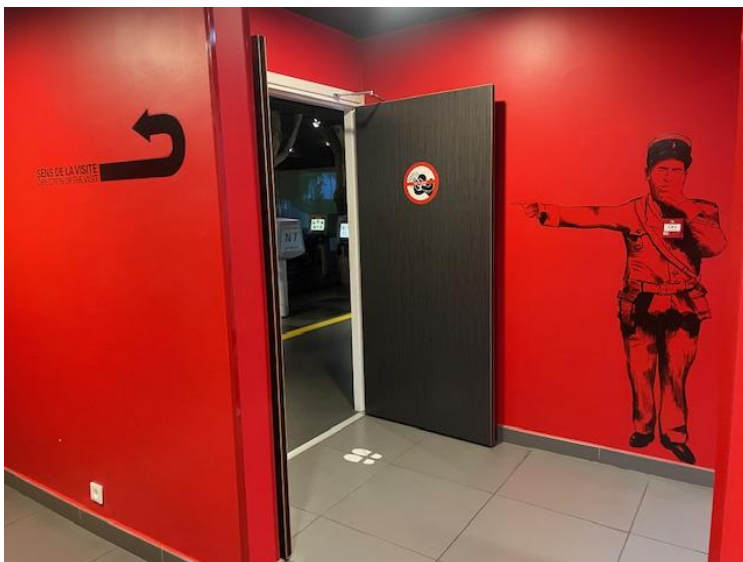


3. Signalétique et sécurité

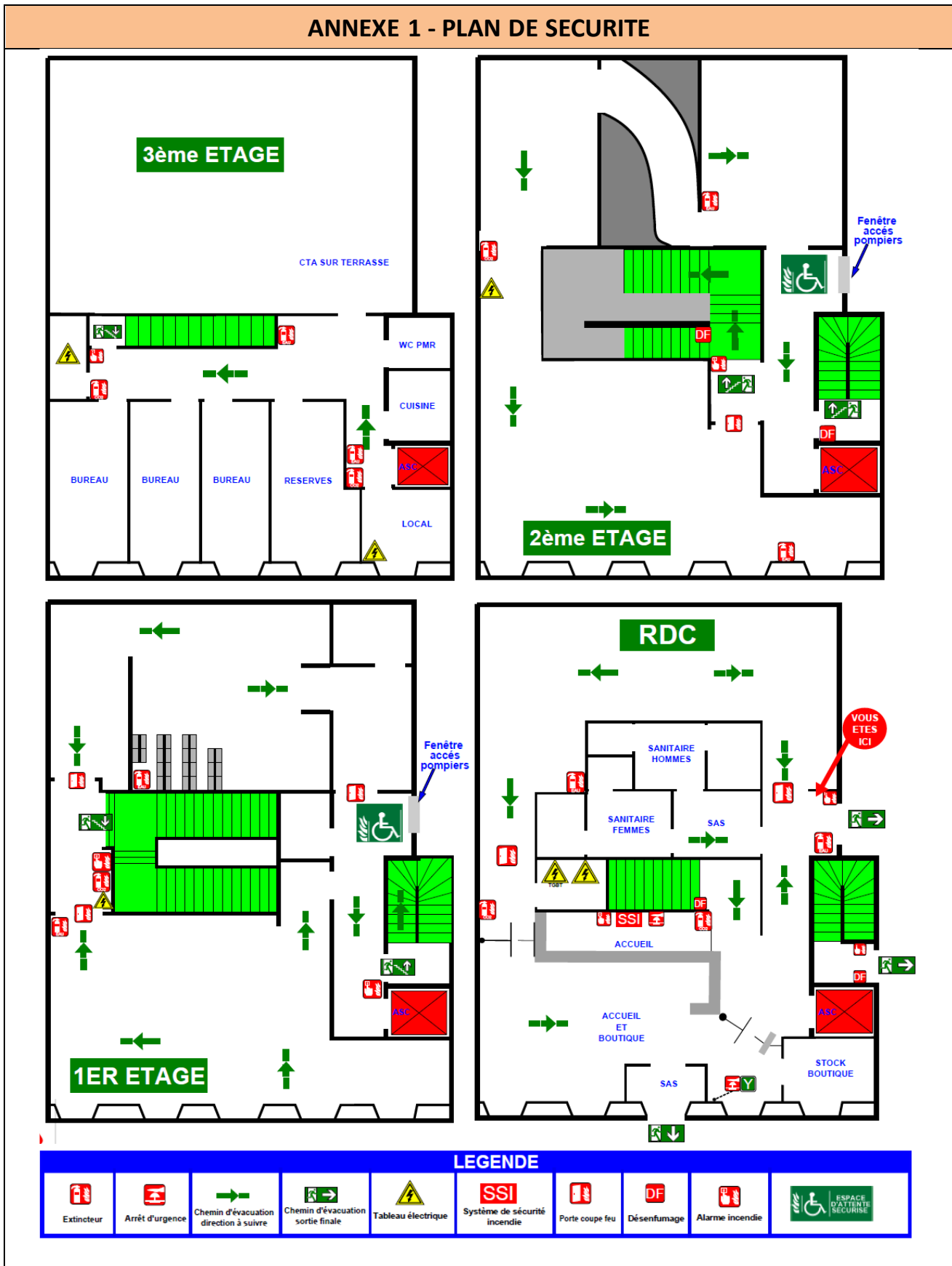
Le parcours de la visite est signalé de manière ludique.

Le plan de sécurité est affiché à l'entrée du musée et par étage.

SIGNALETIQUE - SECURITE



E. ANNEXES



ANNEXE 2 – CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

Généralités

**Agir****Alerter****Evacuer**

Extincteurs

Eau + additif :

→ sur feu de papier, bois, cartons, tissus



- 1) Dégoupiller
- 2) Percuter
- 3) Appuyer sur la gâchette pour test
- 4) Viser la base des flammes et vider l'extincteur

CO₂ :

→ Sur feux électriques



- 1) Dégoupiller
- 2) Appuyer sur la gâchette pour test
- 3) S'approcher au minimum à 1 m du feu et vider entièrement l'extincteur afin d'éviter toute reprise de l'incendie

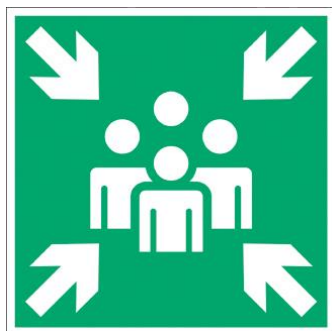
Alarme

Le dispositif d'alarme n'est pas automatique, en cas de besoin, appuyer sur ces déclencheurs (disponibles à l'accueil et au niveau des escaliers à chaque étage) :



Attention : le déclenchement de l'alarme entraîne l'ouverture des trappes de désenfumage et la fermeture des portes coupe-feu. Ces portes peuvent toutefois être réouvertes manuellement en cas de besoin

Point de rassemblement

**Place BLANQUI**

Consignes générales d'évacuation

- 1) Je cesse toute activité
- 3) Je me dirige vers l'issue de secours la plus proche
- 4) Je ne retourne jamais en arrière
- 5) Je rejoins le point de rassemblement où sera effectué le recensement
- 6) Je ne retourne dans le musée uniquement sur ordre du responsable de l'évacuation ou des pompiers



Consignes en semaine (présence des responsables au 3^{ème} étage)

- 1) Les agents d'accueil du rez-de-chaussée et ceux présents dans les étages :**
 - a. Réunissent les usagers présents et les guident vers la sortie de secours la plus accessible
 - b. Se rendent au point de rassemblement extérieur
- 2) Les responsables** dont les bureaux se situent au 3^{ème} étage :
 - a. Redescendent d'étage en étage et vérifient la présence d'usagers dans les différentes salles
 - b. Se rendent au point de rassemblement extérieur
- 3) En cas de présence d'un usager PMR :**
 - a. L'agent le plus proche accompagne cet usager dans une zone de repli (situé sur l'aile Est du bâtiment à proximité des cages d'escalier)
 - b. Actionne le bouton d'appel des pompiers et reste avec l'usager jusqu'à son évacuation
 - c. Préviens ses collègues de travail à l'aide de la borne d'urgence

Consignes le week-end ou en cas d'absence des responsables

- 1) Les agents d'accueil du rez-de-chaussée et ceux présents dans les étages :**
 - a. Réunissent les usagers présents et les orientent vers la sortie de secours la plus accessible
 - b. Vérifient la présence d'usagers dans les salles de leur niveau
 - c. Se rendent au point de rassemblement extérieur
- 2) En cas de présence d'un usager PMR :**
 - d. L'agent le plus proche accompagne cet usager dans une zone de repli (situé sur l'aile Est du bâtiment à proximité des cages d'escalier)
 - e. Actionne le bouton d'appel des pompiers et reste avec l'usager jusqu'à son évacuation

Préviens ses collègues de travail à l'aide de son talkie-walkie

ANNEXE 3 – DECISION D'ATTRIBUTION INITIALE DU LABEL



Direction générale des entreprises
6 rue Louise Weiss 75703 Paris
Cedex 13
tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr
Affaire suivie par : Pôle STTO - T&H
Sous-direction du tourisme
Téléphone : 0144970519
Courriel :
tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr

DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

Suite à la Commission territoriale du 13/12/2019, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à Musée de la gendarmerie et du cinéma pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- Handicap auditif
- Handicap mental
- Handicap moteur
- Handicap visuel

La Direction générale des entreprises ainsi que les membres de la Commission territoriale vous félicitent pour cette labellisation.

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente notification.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, sous le présent timbre, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :

L'Association Tourisme et Handicaps
55 avenue Marceau - 75016 Paris - Tél : 01 44 11 10 41
tourisme.handicaps@club-internet.fr / ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

20/12/2019



Marque d'Etat
Tourisme & Handicap

Fiche de synthèse

Région : Provence Alpes-Côte
d'Azur
Département : Var
N° demande : 2018-01131

Type de candidature : Initiale

Pictogrammes souhaités :	<input checked="" type="checkbox"/> Auditif	<input checked="" type="checkbox"/> Mental	<input checked="" type="checkbox"/> Moteur	<input checked="" type="checkbox"/> Visuel
---------------------------------	--	---	---	---

Date de l'évaluation : 19/10/2018

1. Informations générales


Coordonnées	
Etablissement	Musée de la gendarmerie et du cinéma
Nom/fonction du signataire de l'acte d'engagement et du correspondant :	Jean-Pierre TUVERI, Maire
Nom et date de naissance du représentant légal :	Jean-Pierre TUVERI 01/11/1934
Marque Qualité Tourisme™ :	Non
Coordonnées grand public	
Adresse :	2 place Blanqui 83990 SAINT-TROPEZ
Tél :	0494559020
Courriel (obligatoire) :	mgc@ville-sainttropez.fr
Site internet :	http:// ou https://
Date de visite :	19/10/2018
Activité - catégorie :	◦ Lieu de visite - Visite

Site de visite	Nombre de visiteurs annuels : 150000
----------------	--------------------------------------



Présentation générale de la structure :

Le musée se trouve dans le bâtiment mythique de l'ancienne gendarmerie, lieu de tournage des films des gendarmes avec Louis de Funès. Le musée comprend une salle d'exposition temporaire et deux étages d'expositions permanentes. Le musée dispose d'un ascenseur, d'audioguides, visio-guides et de traductions dans différentes langues

2. Evaluation

	Handicap Auditif	
Avis de la Commission territoriale	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable

	Handicap Mental	
---	------------------------	--

Avis de la Commission territoriale	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Handicap Moteur	
Avis de la Commission territoriale	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Handicap Visuel	
Les critères prérequis sont respectés sauf :	GESTIONNAIRES DE SITES TOURISTIQUES	
	3.4.4 Des outils d'agrandissement doivent être à disposition.	
	3.4.4 Des outils d'agrandissement doivent être à disposition.	
	loupe	
Avis de la Commission territoriale	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable	<input type="checkbox"/> Défavorable
La Direction générale des entreprises ainsi que les membres de la Commission territoriale vous félicitent pour cette labellisation.		
3. Décision de la Commission territoriale		
Décision de la Commission territoriale émise le : 13/12/2019		